

**Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE**  
**Le Bourg**  
**71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE**

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 16 février 2017 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

**ORDRE DU JOUR**

- Révision Plan Local d'Urbanisme – délibération arrêt du document (compte-rendu réunion du 16/02/17)
- Création - suppression de poste et fixation du taux d'avancement de grade - délibération
- Acquisition parcelle 379, 841 et 842 route du Moulin Berger (surfaces de 65 ares 65) – délibération
- Direction des routes et des infrastructures (DRI) : points de l'aménagement de la voirie sur le domaine public départemental avant signature d'une convention. - délibération
- Commission impôts directs
- Commission bâtiments et projets 2017
- Appel à projets Sécurité routière (Pierre-Yves)
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (nomination vice présidence – commission développement durable)
- Saint Valentin 2017 (compte rendu)
- Les Gloutons (compte rendu)
- Avis sur projet de modification N°1 du PLU de La Chapelle de Guinchay.
- Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le seize février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.  
 Convocation du 09 février 2017 ( Présent  Excusé)

M.SPAY Romain  
 M.COGNARD Denis  
 Mme CANARD Catherine  
 M.DUFOUR Sébastien  
 Mr MIDEY Jean-Yves

Mme DESSEIGNE Sophie  
 Mme DASSONVILLE Denise  
 M.WILSON Douglas  
 Mme HAMET Rachel  
 Mme CASBOLT Josiane

M.DURAND Pascal  
 Mme DUCOTE Corinne  
 M.SPAY Pierre-Yves  
 Mme WILSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2017 : le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout d'un point supplémentaire : « demande de Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements »
- ajout d'un point supplémentaire : « Demande de la DETR relatif au projet d'aménagement et de sécurisation du hameau de La Ville »

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

**1. Révision Plan Local d'Urbanisme – délibération arrêt du document (compte-rendu réunion du 16/02/17)**

Suite à la proposition d'arrêt du document d'urbanisme, le Conseil Municipal doit par délibération, arrêter le projet de PLU qui doit être transmis en préfecture au titre du contrôle de légalité, accompagné du dossier.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

- Demande d'apporter des ajustements sur différentes anomalies constatées
- Demande des précisions concernant les zones protégées, et également de travailler sur le nuancier.

- Madame le Maire propose à la commission PLU de se rencontrer le mercredi 22 février 2017 à 18h30 pour travailler sur l'arrêt définitif du document et délibérer lors de la prochaine réunion de conseil fixée au lundi 27 février 2017 à 18h30.

## 2. Transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

Selon l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le **transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)** à « Mâconnais Beaujolais Agglomération » à compter du 27 mars 2017.

Ce même article prévoit que les communes peuvent s'opposer à un tel transfert. Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'aura pas lieu.

Si votre commune souhaite s'opposer à un tel transfert, afin de conserver la maîtrise de son PLU, le Conseil municipal doit délibérer avant le **27 mars 2017**. Il conviendra alors d'adresser dans les délais légaux cette délibération au Préfet de Saône-et-Loire et à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

⇒ Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- La commune s'oppose, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

- La présente délibération sera adressée au Préfet et à la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

♦ DM 2017/003

## 3. Création - suppression de poste et fixation du taux d'avancement de grade - délibération

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

⇒ Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Suppressions / créations
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
adjoint administratif territorial	1 poste à 20h	suppression 31/03/2017
adjoint administratif principal 2ème classe	temps partiel 20h	création 01/04/2017
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h	suppression 31/03/2017
adjoint technique principal 1ère classe	1 poste à 35h	création 01/04/2017

De modifier ainsi le tableau des emplois. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

♦ DM 2017/004

#### 4. Taux de promotion d'avancement de grade

Madame le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

⇒ Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

D'adopter les ratios suivants :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	CREATION / SUPPRESSION	RATIO %
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>			
adjoint administratif principal 2ème classe	temps partiel 20h	création 01/04/2017	100%
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>			
adjoint technique principal 1ère classe	1 poste à 35h	création 01/04/2017	100%

- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait certifié conforme,

◆ DM 2017/005

#### 5. Acquisition parcelle 379, 841 et 842, Route du Moulin Berger (surfaces de 65 ares 65) – délibération

##### 1°) Terrains situés à Saint Amour Bellevue, parcelles 379, 841 et 842

Madame le Maire informe l'assemblée que les parcelles de terrain sis **B379, 841 et 842** sont à vendre. Ces terrains sont situés « en Peluzan » route du Moulin Berger.

Dans le cadre du projet de création de stockage pour divers matériaux nécessaires à l'entretien, matériaux qui sont actuellement entreposés le long de la route, face au point d'apport volontaire.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

⇒ Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains .

◆ DM 2017/006

#### 6. Proposition acquisition parcelles

##### Parcelle B526 située au lieu-dit « le Carjot »

Madame le Maire propose d'acquérir une petite partie de la parcelle B526 située au lieu-dit « le Carjot » sur la voie communale N°20, rue de la Pirolette, si celle-ci n'est pas déjà sur le domaine public. Le Cabinet Branly est en charge du dossier.

Dans le cadre du projet d'aménagement de bassin de rétention régulant l'écoulement des eaux.

##### Parcelle B516 située au lieu-dit « le Carjot »

Madame le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle B516 située au lieu-dit « le Carjot » dans le cadre du projet d'aménagement de bassin de rétention régulant l'écoulement des eaux.

Ces travaux devraient ralentir la progression des eaux qui inondent le Carjot, lors de forts orages.

#### **Parcelle C546 située au lieu dit « La Piat»**

Madame le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle C546 située au lieu-dit « La Piat » Dans le cadre du projet d'aménagement d'un abri bus, elle en profitera pour mettre en place une signalisation par un marquage spécifique (lignes zigzag) sur la chaussée ainsi que sur tous les espaces concernés par les arrêts de bus.

Le Conseil Municipal est favorable à ces trois projets.

#### **7. Direction des routes et des infrastructures (DRI) : points de l'aménagement de la voirie sur le domaine public départemental avant signature d'une convention.**

Un recueil des éléments de surface des aménagements existants de la commune sur le domaine public départemental sera annexé dans une convention signée avec la DRI (Direction des routes et des infrastructures) Madame le Maire et Jean-Yves Midey travailleront sur ce recueil le mardi 21 Février 2017.

#### **8. Commission impôts directs**

Madame Le Maire rappelle que chaque année, aura lieu la Commission Communale des impôts directs afin d'émettre des avis sur les nouvelles évaluations des constructions avant retour à l'administration des impôts. La réunion annuelle se déroulera : Le vendredi 24 Février 2017 à 16h00 en Mairie avec les membres de la commission.

#### **9. Commission bâtiments et projets 2017**

Dans le cadre du contrat de ruralité lancé par l'état en mai 2016 par Pays Sud Bourgogne, Madame le Maire propose un projet de redynamisation dit de « bourg centre », « Place des Marcs » en soutien au commerce de proximité et au développement du tourisme.

Ce projet d'investissement s'inscrit à court et moyen terme et nécessite l'acquisition d'un bâtiment dans le cadre du projet d'aménagement.

Le Conseil Municipal est favorable dans les grandes lignes du projet.

Une étude détaillée sera présentée lors d'une prochaine réunion de conseil.

La commission des bâtiments a déjà travaillé sur les projets 2017 et arrêté provisoirement le coût des travaux envisagés à 20 000 € : installation d'abris de bus, accessibilité de la Poste par une rampe, mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes, sécurisation de l'école... Toutes ces dépenses seront minorées au maximum par différentes demandes de subventions.

#### **10. Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements, l'aide de l'Etat pour le dossier suivant :

Mise aux normes et sécurisation des équipements publics, de la rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle :

Coût estimatif de l'opération : 46 557 € ht soit 55 869 TTC ;

Montant de la subvention sollicité : 23 279 € soit 50 % du montant de l'opération HT

⇒ **Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

Autorise le Maire à solliciter, au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements, l'aide de l'Etat pour le dossier de mise aux normes et sécurisation des équipements publics, de la rénovation thermique et énergétique de l'école.

♦ **DM 2017/002**

**11. LA DETR**

La commune de Saint Amour Bellevue a souhaité engager, avec l'appui de l'Agence technique départementale, une réflexion lui permettant de sécuriser et de mettre en valeur la traversée du lieu-dit « La Ville ».

En effet, le lieu-dit est reconnu comme agglomération, la vitesse y est limitée à 50 km/ h. Il est traversé par plusieurs routes, notamment par les routes départementales (RD) 169 et 486 Ter. L'absence d'accotement aménagé, des carrefours évasés, une vitesse ressentie comme excessive ou des rétrécissements de voirie figurent parmi les problématiques identifiées.

Les enjeux et objectifs du projet sont :

- ◆ Mettre en valeur, rendre lisible et sécuriser la traversée du bourg ;
- ◆ Marquer les entrées d'agglomération ;
- ◆ Limiter la vitesse de circulation ;
- ◆ Sécuriser les intersections ;
- ◆ Formaliser les stationnements ;
- ◆ Sécuriser les abords de l'école.

**Coût prévisionnel de l'opération :**

HT 31 305 €

TVA 6 261 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire relatif au projet d'aménagement et de sécurisation du hameau de La Ville pour la commune de Saint Amour Bellevue.

⇒ **Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- Approuve le lancement de l'opération d'aménagement et de sécurisation du hameau de La Ville.
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
  - La DETR auprès de la Préfecture de Mâcon,
  - Le Département de Saône-et-Loire,
  - La subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Département de Saône-et-Loire,
  - La Réserve parlementaire,
  - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

◆ **DM 2017/007**

**12. Appel à projets Sécurité routière (Pierre-Yves)**

La Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières délègue à chaque département le soin d'élaborer un Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Un des objectifs est de permettre à ceux qui souhaitent de se mobiliser contre l'insécurité routière de bénéficier d'un accompagnement, de financements adaptés... pour réaliser leur projet.

Pierre Yves Spay a pris contact avec la Mairie de Crèches sur Saône pour mettre en place une mesure inter collectivité en collaboration avec le corps enseignant.

**13. Mâconnais Beaujolais Agglomération (nomination de la Vice-Présidence)**

Madame le Maire est nommée depuis le 01 Janvier 2017 comme Vice-Présidente de la MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération) dans la commission Développement Durable, Qualité de l'air, Développement des Communes, Ruralité.

Un compte-rendu sera proposé lors du prochain conseil.

## 14. Saint Valentin 2017

Excellent retour des participants, tant sur la cérémonie, le concert, le vin d'honneur (un peu à l'étroit mais pas plus qu'à la cantine et le dîner aux chandelles qui a été ovationné lors de la présentation du chef Cyril Laugier et la Brigade de Régis Favre.

Surtout ne rien changer et au contraire assurer ce niveau de prestation à l'avenir. Une telle manifestation n'est pas courante dans la région, et nous sommes fiers d'en être les organisateurs.

Les bénévoles ont assuré la décoration et la mise en place complète de la cérémonie et le lendemain ils étaient là pour assurer le rangement (en 1h30) tout était fait ... un grand merci à tous.

Présence de FR3 le 11 février 2017, reportage retransmis le soir même.

Présence le 14 Février de TLM (télévision Lyon Métropole) confirmation en mairie d'un couple de l'Auberge du Paradis, + interview dans les vignes, visite d'une cave et reportage à l'Auberge du Paradis.

Diffusion le 14 février à 18h30.

Dans le Journal de Saône et Loire une page entière et 70 photos sur le Web, ainsi que sur Mâcon Infos et le Patriote Beaujolais.

Budget équilibré avec 106 personnes aux dîners aux chandelles et 13 confirmations de mariage dont 2 invités mairie.

## 15. Les Gloutons comptes rendus du lundi 06 février 2017

### Différents points ont été évoqués lors de la réunion :

Les manifestations, les salariées, le projet d'une cuisine unique en cours de réflexion, les résultats comptables de septembre à décembre 2016 (compte courant positif à 142 € au 31 décembre 2016), le budget prévisionnel révisé (au total 95 enfants dans le RPI et un prévisionnel à - 10 543 € au 31/08/2017). Demandes de subventions aux Mairies et prévoir un grand ménage, chaque année en juillet, de l'ensemble des locaux (exemple : faïences, aérations VMC..).

Une décision sur le montant de la subvention, concernant la commune de Saint Amour reste à délibérer.

## 16. Avis sur projet de modification N°1 du PLU de La Chapelle de Guinchay.

Pierre Yves Spay a analysé le projet de modification du PLU de la Chapelle de Guinchay envoyé dans toutes les mairies avoisinantes pour avis consultatif.

La Chapelle de Guinchay prévoit au sud Ouest de la commune de construire 15 logements/ ha (chaque secteur devra comporter au moins 20% de logements locatifs sociaux).

## 17. Affaires diverses

- **Repas des aînés** : le repas des aînés est arrêté et l'organisation se met en place
- **Commission jumelage** : proposition de vente de cassoulet et paëlla distribuée dans les boîtes aux lettres
- **Schéma Directeur d'Assainissement de Crêches sur Saône** –

Différentes études du Schéma Directeur d'Assainissement de Crêches sur Saône portent sur un réseau d'assainissement de 27 km de conduites, 20 km de réseaux séparatifs, 6 km de réseaux unitaires, 650 ml de refoulement, 4 postes de refoulement, 11 déversoirs d'orage et une station d'épuration d'une capacité de 19 200 Eq/H, équipée d'un bassin de 600 m<sup>3</sup>. Trois communes sont raccordées en partie sur le réseau de Crêches : Saint Amour, Chânes et Chaintré – Vinzelles

Montant des travaux 984 500 euros HT jusqu'en 2027. **Prochaine réunion 17 Mars à Chânes**

➤ **Etat du réseau en Eau de la commune**

Madame le Maire informe que le réseau situé sur la route de Saint Amour : du Plâtre Durand au Bourgneuf (D 186), est un réseau datant d'avant 1966, donc usagé ce qui explique les ruptures fréquentes sur ce réseau.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Maconnais Beaujolais a bien pris en compte notre demande concernant les réseaux de St Amour. Les travaux 2017 ont été fixés par leur dernière Assemblée générale du 26/01/2017. Les travaux seront à prendre en compte en 2018 et 2019.

➤ **Tour de table**

Le Conseil Municipal Junior : prochaine réunion le mercredi 1er Mars, 18h. Réservation du terrain de pétanque pour le téléthon 2017 le samedi 9 Décembre 2017.

Demander à Mylène de nettoyer la salle pour le 11 Mars 2017 pour le repas des aînés ;

Détérioration du Panneau de croisement Mr Saillant sur la route départemental vers « Mr Commercons », la direction des routes et des infrastructures a été prévenue ;

Enlever les plaques de route qui se confondent avec les noms des rues ;

Les chasseurs proposent leur aide pour déblayer le talus vers Sathonat ;

Réfection des routes aura lieu au cours du 1er semestre 2017 ;

La mise en place de l'extinction de l'éclairage public aura lieu au cours du 1ème semestre ;

Quelques numéros de rues n'ont pas encore été récupérés par leurs propriétaires.

➤ **Rendez vous :**

Réunion de conseil le lundi 27 février 2017 à 18h30 (Validation PLU)

Sivom : 08 mars 2017 à 17 heures

Conseil école le 20 mars 2017

➤ **Date du prochain CM : le jeudi 16 Mars 2017 à 19h00**

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**

  
Le Maire  
Josiane CASBOLT